

connaissances et m'a mis en état de voir les rapports nombreux qui relient l'une de ses croyances délirantes à la *mythologie*. Je mentionne (voir la p. 343) la relation toute particulière que le malade croit avoir avec le soleil, et je me vois forcé de considérer celui-ci comme un « symbole paternel » sublimé. Le soleil lui parle un langage humain et se révèle ainsi à lui comme étant un être animé. Schreber hurle au soleil des injures et des menaces; il assure encore que ses rayons pâlisent devant lui quand, tourné vers le soleil, il lui parle à haute voix. Après sa « guérison », il se vante de pouvoir en tout repos fixer le soleil et de n'en être que modérément ébloui, ce qui ne lui était bien entendu pas possible auparavant (1).

C'est ce privilège délirant d'être capable de fixer le soleil sans en être ébloui qui présente un intérêt mythologique. Salomon Reinach (2) dit, en effet, que les naturalistes de l'antiquité ne concédaient ce pouvoir qu'à l'aigle seul, lequel, en tant qu'habitant des couches les plus hautes de l'atmosphère, leur semblait en rapport particulièrement intime avec le ciel, le soleil et l'éclair (3). Nous apprenons aux mêmes sources que l'aigle soumet à une épreuve ses aiglons avant de les reconnaître pour ses fils légitimes. S'ils ne peuvent regarder le soleil sans cligner des paupières, ils sont jetés hors de l'aire.

Le sens qu'il convient d'attribuer à ce mythe ne saurait souffrir aucun doute. On y attribue à l'animal une coutume consacrée par la religion, propre à l'homme. Ce que l'aigle fait en effet subir à ses aiglons, c'est une *ordalie*, une épreuve relative à la paternité. Nous savons que de telles épreuves étaient en usage chez les peuples les plus divers de l'antiquité. Ainsi, les Celtes riverains du Rhin avaient coutume de confier leurs nouveau-nés aux flots du fleuve, afin de se convaincre qu'ils étaient vraiment de leur sang. La tribu des Psylles, qui occupait l'emplacement de la Tripoli actuelle, et qui se vantait d'avoir pour ancêtres des serpents, exposait ses enfants au contact de ces mêmes serpents : les enfants vraiment issus d'eux n'étaient pas mordus ou bien se remettaient bien vite des suites de leurs morsures (4).

(1) Note de la p. 139 des *Mémoires d'un Névropathe*.

(2) *Cultes, Mythes et Religions* (1908), tome III, p. 80. D'après Keller : *Tiere des Altertums* (« Les animaux dans l'antiquité »).

(3) On plaçait des effigies d'aigles au plus haut sommet des temples : c'étaient des sortes de paratonnerres « magiques » (Salomon Reinach, *loc. cit.*).

(4) Les références se trouvent dans Reinach, *loc. cit.*, t. III et t. I^{er}, p. 74.

Si nous voulons comprendre sur quoi se fondent de telles épreuves, il nous faut approfondir le mode de penser *totémique* des peuples primitifs. Le totem — l'animal ou bien la force de la nature conçue sur le mode animiste, et que la tribu regardé comme son ancêtre — épargne les membres de cette tribu parce qu'ils sont ses enfants; lui-même est vénéré par eux et éventuellement par eux épargné. Nous touchons là à une matière qui me semble autoriser l'espérance d'arriver à une compréhension psychanalytique des origines de la religion.

L'aigle, quand il fait regarder à ses aiglons le soleil et exige qu'ils ne soient point éblouis par son éclat, se comporte ainsi comme un descendant du soleil qui soumettrait ses enfants à l'épreuve de l'ancêtre. Et lorsque Schreber se vante de pouvoir impunément et sans en être ébloui fixer le soleil, il a retrouvé là une vieille expression mythologique de sa relation filiale avec soleil et nous confirme à nouveau notre interprétation du soleil, symbole du père. Souvenons-nous par ailleurs que Schreber, au cours de sa maladie, exprime ouvertement son orgueil familial : « Les Schreber appartiennent à la plus haute noblesse du ciel » (1); que, de plus, nous l'avons vu, son absence d'héritiers dut constituer une des raisons bien humaines qui causèrent sa maladie à l'occasion d'un fantasme de désir féminin. Nous saisirons alors avec netteté quel lien relie son privilège délirant de pouvoir fixer le soleil aux bases mêmes sur lesquelles s'édifia sa maladie.

Ce petit post-scriptum à l'analyse d'une paranoïa nous fait voir combien Jung a raison lorsqu'il affirme que les forces édicatrices des mythes de l'humanité ne sont pas épuisées, mais aujourd'hui encore, dans les névroses, engendrent les mêmes productions psychiques qu'aux temps les plus reculés. Je répéterai ici ce que j'ai dit ailleurs (2) : il en est de même des forces édicatrices des religions. Et je crois que le moment sera bientôt venu d'étendre encore un principe que nous, psychanalystes, avons depuis longtemps énoncé, et d'ajouter à ce qu'il impliquait d'individuel,

(1) « Die Schrebers gehören dem höchsten himmlischen Adel an », Adel (noblesse) rappelle Adler (aigle), littéralement, en allemand, oiseau noble.

(2) *Zwangshandlungen und Religionsübungen*, zsch. J. *Religionspsychologie*. Repr. dans le vol. X des *Ges. Schriften* 1907 (*Actes obsédants et exercices religieux*), traduction Marie Bonaparte, parue à la suite de *L'Avenir d'une illusion*, Paris, Denoël et Steele, 1932.